

Les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA) et au revenu de solidarité (RSO) s'élèvent à 11,8 milliards en 2017. Elles baissent de 0,7 % en euros constants par rapport à 2016, après une progression annuelle moyenne de 4,1 % entre 2009 et 2016. Les dépenses d'allocation représentent 91 % de ces dépenses. Leur répartition est très hétérogène sur le territoire français, en raison des fortes disparités géographiques du nombre d'allocataires.

Avant compensation par l'État, l'ensemble des dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA)¹ et au revenu de solidarité (RSO) constituent 30 % des dépenses sociales brutes des départements².

En 2017, une baisse en euros constants des dépenses d'insertion

En 2017, les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO s'élèvent à 11,8 milliards d'euros, soit une diminution de 0,7 % en un an, en euros constants³. Le versement de l'allocation du RSA représente 91 % de ces dépenses, soit 10,8 milliards d'euros. Ce montant baisse de 0,4 % en un an (en euros constants), après avoir augmenté à un rythme annuel moyen de 6,3 % entre 2009 et 2016⁴ (tableau 1). Cette évolution récente s'explique par la baisse de 2,5 % du nombre d'allocataires⁵ entre 2016 et 2017 (voir fiche 31). Elle est toutefois atténuée par les deux revalorisations du montant de l'allocation intervenues en 2017 (+0,3 % en avril et +1,6 % en septembre).

Une nouvelle diminution de la part des dépenses d'insertion dans l'ensemble

À l'inverse, depuis 2009, les dépenses d'insertion, hors allocations du RSA, qu'elles soient liées ou non aux

contrats d'insertion, ont diminué de 4,6 % en moyenne par an. Leur part dans les dépenses totales de RSA et RSO a également continué de baisser pour atteindre 8,5 % en 2017.

Ces dépenses comprennent le financement partiel des contrats aidés et les subventions et participations à des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour les bénéficiaires du RSA, des dépenses de personnel du département, et des participations et subventions dans le cadre, notamment, de la mission des départements d'accompagnement social et socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi. Ces dépenses d'insertion, hors allocations, s'élèvent à 1,0 milliard d'euros en 2017. Parmi elles, 220 millions d'euros sont alloués au financement des contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires du RSA, 765 millions à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et, enfin, 24 millions à d'autres dépenses d'insertion (encore liées aux anciens dispositifs RMI, CI-RMA ou contrats d'avenir, par exemple).

Des disparités départementales marquées

La répartition sur le territoire des dépenses totales liées au RSA et au RSO, rapportées à la population de chaque département, est hétérogène (carte 1). En 2017, les dépenses brutes d'insertion et d'allocation

1. Le reliquat de dépenses associées au revenu minimum d'insertion (RMI) subsiste parmi ces dépenses.

2. Les autres dépenses brutes d'aide sociale se répartissent en quatre postes principaux : l'aide sociale aux personnes handicapées (21 %), l'aide sociale à l'enfance (20 %), l'aide sociale aux personnes âgées (20 %) et les dépenses de personnel, à l'exception de celles liées aux assistants familiaux ainsi qu'au RMI et au RSA quand elles sont identifiées, des services communs et d'autres interventions sociales (9 %).

3. Sauf mention contraire, les évolutions de dépenses sont systématiquement indiquées en euros constants. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2017, cet indice a augmenté de 1,0 % en moyenne annuelle.

4. Y compris les dépenses de RMI pour les années où cette prestation existait.

5. Le nombre moyen d'allocataires est calculé ici comme la moyenne des nombres d'allocataires au 31 décembre de l'année et au 31 décembre de l'année précédente.

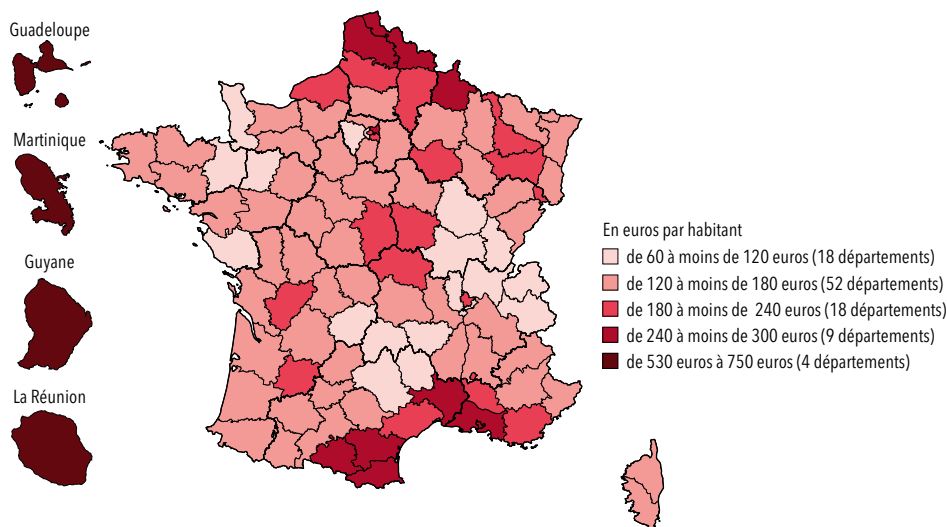
Tableau 1 Dépenses totales d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO de 2009 à 2017

Dépenses en millions d'euros courants, évolution en euros constants

	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2009-2017 (en %)
Total des dépenses brutes	7 883	8 932	10 029	10 871	11 468	11 777	11 818	-0,7	4,1
Dépenses d'allocation du RSA et du RMI	6 523	7 830	8 924	9 723	10 414	10 741	10 809	-0,4	5,4
Dépenses d'insertion, dont :	1 360	1 102	1 105	1 149	1 053	1 036	1 009	-3,6	-4,6
Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI)	-	260	234	249	227	224	220	-2,7	-
Dépenses d'insertion du RSA, hors CUI	261	733	836	832	805	790	765	-4,1	13,2
Autres dépenses d'insertion (y compris RSO et anciens dispositifs liés au RMI)	1 099	109	35	68	21	22	24	5,5	-38,7
Part des dépenses d'insertion dans le total des dépenses (en %)	17	12	11	11	9	9	9	-2,9	-8,4

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

Carte 1 Les dépenses annuelles brutes d'insertion et d'allocation liées au RSA et au RSO par habitant en 2017

Lecture > Au niveau national, la dépense annuelle brute d'insertion et d'allocation liée au RSA et au RSO est de 180 euros par habitant en 2017. La médiane de cet indicateur est de 150 euros par an et par habitant.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2018 ; ISD n°FI01.

du RSA et du RSO par habitant varient en effet de 1 à 5 selon les départements de France métropolitaine. Les taux observés dans les DOM sont les quatre plus élevés, dépassant 500 euros par an et par habitant.

La moitié des départements dépensent entre 120 et moins de 180 euros par habitant, restant ainsi relativement proche (entre 80 % et 120 %) de la dépense médiane⁶ annuelle, qui se situe à 150 euros par habitant. En revanche, les dépenses sont très variables dans l'autre moitié des collectivités. Près d'une sur cinq a une dépense par habitant inférieure à 120 euros et, à l'opposé, autant ont une dépense variant entre 180 et 240 euros. Enfin, 9 départements ont une dépense comprise entre 240 et 300 euros, soit entre 160 % et 200 % de la dépense médiane.

Ces disparités sont essentiellement le reflet des écarts de nombre d'allocataires entre les départements. En effet, le taux d'allocataires du RSA au sein de la population des 15 à 64 ans varie de

1,5 % à 17,1 %, au 31 décembre 2017 (voir fiche 31) et le coefficient de corrélation entre ce taux et la dépense du RSA et du RSO par habitant s'élève à 0,99. À l'inverse, les disparités des dépenses rapportées au nombre moyen d'allocataires sont moindres dans ce secteur de l'aide sociale, en raison de l'existence de barèmes nationaux fixant à la fois les montants et les conditions d'attribution. Ainsi, le rapport interdécile⁷ n'est que de 1,1 pour les dépenses rapportées au nombre moyen d'allocataires, contre 2,8 pour les dépenses moyennes par habitant et 2,6 pour la proportion d'allocataires dans la population (tableau 2).

Au contraire, les disparités départementales de dépenses d'insertion par allocataire, comme celles de la part des dépenses d'insertion dans les dépenses totales liées au RSA et au RSO, sont élevées. Elles se traduisent, respectivement, par un rapport interdécile de 2,9 et 2,6. ■

Tableau 2 Disparités départementales de la proportion d'allocataires du RSA et du RSO et des dépenses moyennes par allocataire, en 2017

	Proportion d'allocataires parmi la population âgée de 15 à 64 ans (en %)	Dépenses brutes d'allocation et d'insertion par allocataire (en euros)	Dépenses brutes d'allocation et d'insertion par habitant (en euros)	Dépenses brutes d'insertion par allocataire (en euros)	Ratio dépenses d'insertion/dépenses d'allocation et d'insertion (en %)
1 ^{er} décile	2,5	6 017	92	335	5,4
1 ^{er} quartile	3,1	6 152	121	438	7,1
Médiane	3,8	6 298	149	599	9,6
3 ^e quartile	4,8	6 473	186	749	11,7
9 ^e décile	6,3	6 712	260	962	14,2
Rapport interdécile	2,6	1,1	2,8	2,9	2,6
Max/Min	11,8	1,3	12,1	20,0	14,9

Lecture > La médiane, les 1^{er} et 3^e quartiles, les 1^{er} et 9^e déciles sont des valeurs qui partagent en deux les observations d'une variable rangée en ordre croissant. La médiane est la valeur qui sépare l'ensemble des départements répondants en deux groupes de même importance. Le 1^{er} quartile (respectivement le 3^e quartile) est la valeur en deçà de laquelle se situent 25 % des départements (respectivement 75 % des départements). Par exemple, la dépense annuelle moyenne d'allocation et d'insertion liée au RSA et au RSO est inférieure à 6 152 euros par allocataire dans 25 % des départements.

Champ > France métropolitaine et DOM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale ; CNAF ; MSA.

6. La médiane est la valeur qui partage en deux parts égales les observations rangées en ordre croissant.

7. Le 1^{er} décile est la valeur en deçà de laquelle se situent 10 % des départements. Le 9^e décile est la valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des départements. Le rapport interdécile est le rapport entre la valeur du 9^e décile à celle du 1^{er} décile.